

L'ÉCHO DE SAINT-ARMEL

Bulletin d'informations municipales- N°112- Mars 2022



Évènement à Saint-Armel

Samedi 2 Avril 16h, Espace Arzhel

> **Projection en** présence de

Jean Jouzel et Brigitte Chevet

> Débat animé par des enfants de Saint-Armel

Marché alimentaire Dimanche 6 mars 9h/13h Place de l'Église



Comité Habitants Biodiversité

Mardi 15 mars 9h à 13h



Conseil Municipal Spécial budget

Jeudi 31 mars 20h - Espace Arzhel





Mairie de Saint-Armel

14 rue de la Mairie 35230 Saint-Armel

Téléphone: 02 99 62 71 58

Email: accueil.mairie@saint-armel-35.fr Site internet: www.saint-armel-35.fr

> Accueil ouvert au public lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h, mardi et vendredi de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h

> Permanences des élu(e)s sur rendez-vous.

SOMMAIRE

- 3 Vie municipale
- 6 Urbanisme
- 7 Enfance et jeunesse
- 9 Dossier "spécial commissions"
- 13 Cadre de vie, Biodiversité, Espaces verts
- 17 Vie économique
- 17 Vie sociale
- 18 Mobilité, énergie et recyclage
- 19 Culture
- 20 Vie associative
- 22 Intercommunalité

Prochain numéro:

Mai 2022

Date limite du dépôt des articles :

5 avril 2022

Journal bimestriel gratuit édité en 550 exemplaires par la Mairie de Saint-Armel.

Directrice de la publication : Morgane MADIOT, Maire **Élu à la communication :** Simon MC DONNELL

Conception, réalisation :

Service communication - Sonia LE MAOÛT - 02 99 62 93 83

Contact: communication@saint-armel-35.fr

Pratique

Santé

Médecin : Dr Le Nabasque- 02 99 62 15 60

Cabinet infirmier (Chemin de la Ry): Mmes Dallier, Auguin, Bousaidi-

Perigois, Le Sager-Hassoun, Chauvel: 06 07 97 17 37

Cabinet Infirmier (place de l'Église) : Margot Duval et Loic Fabien

- 06 37 32 11 34

Kiné-Ostéopathe: Alan Saldana et Camille Bertin- 02 99 04 43 63

Kiné: Romain Aujeac- 02 99 04 43 63

Ostéopathe : William Besnard- 07 89 22 64 88 Cabinet paramédical : 11 place de l'Eglise

• Erwann Révolt (psychopraticien et hypnothérapeute) 06 78 66 03 22

• Meriadeg Le Bouffant (psychologue) - 07 68 63 75 58

• Morgane Le Gall (coach professionnelle) - 06 45 87 79 91

• Emmanuel Crocq (hypnothérapeute)- 07 55 61 19 78

Nadine Hallégouet (sophrologue) - 06 68 59 26 30

Scolarité et Enfance

Ecole des Boschaux : 02 99 62 77 60

Portail parents: www.logicielcantine.fr/starmel

Contact: 06.82.72.21.37

Restaurant municipal: 02 99 62 93 86

Garderie municipale: De 7h20 à 8h30 et de 16h15 à 19h

02 99 62 93 87

Bibliothèque municipale : mercredi de 15h30 à 17h, vendredi de 16h15 à 17h30 et samedi de 10h30 à 12h - 02 99 62 93 88 Espace jeunes : Période scolaire : mercredi de 14h à 18h30, vendredi

17h à 20h- Vacances : du lundi au vendredi de 14h à 18h-

02 99 62 93 84

Accueil des P'tits pré ados : mercredis de 9h à 12h

Accueil de loisirs: Mercredi et vacances, ouverture 7h30. Accueil des

enfants de 3 à 10 ans jusqu'à 9h30 et fermeture à 18h30

02 99 62 81 45 /06 76 54 32 71

Déchets

Déchetterie : Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée

le jeudi après-midi.

Service déchets de Rennes Métropole : 0 800 01 14 31

Urgences

Gendarmerie de Janzé : 02 99 47 03 18 Pompiers : 18 et 112 à partir d'un portable

Police: 17 Samu: 15 S.O.S. médecins: 02 99 53 06 06

Hôpital Pontchaillou 02 99 28 43 21 ou 02 99 28 43 44 ou 02 99 28

43 45 ou le 15

Centre anti-poisons : 02 99 59 22 22 ou 02 99 28 42 22 Maison médicale de garde Janzé : 02 99 43 44 45

Assistante sociale: 02 99 02 20 20 Clic Alli'âges: 02 99 77 35 13 S.O.S. amitié: 02 99 59 71 71 S.O.S. Femmes battues: 3919

Victimes d'agressions sexuelles : 02 99 28 43 21

S.O.S. victimes: 02 99 35 06 07

Enfance en danger: 0 800 58 57 79 ou 119

Sida info service: 0 800 84 08 00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

(CIDFF 35): 02 99 30 80 89

Info sociale en ligne : $0810\ 20\ 35\ 35$

Divers

E.D.F.: 0 810 333 035 / G.D.F.: 0 810 433 035 SPL (Eau du Bassin Rennais) 02 23 22 00 00



MORGANE MADIOT
MAIRE DE SAINT-ARMEI

En 2020, la convention citoyenne pour le climat a proposé une mesure forte pour limiter l'artificialisation des sols. Cette mesure a été reprise dans la Loi Climat et Résilience d'août 2021 : objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050. La Loi fixe la définition de l'artificialisation comme "l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage".

Première étape : pour 2030, diviser par deux le rythme d'artificialisation par rapport à la consommation d'espaces observée entre 2010 et 2020. Ce sujet est au cœur des échanges de tous les territoires, bouleversant notre façon de penser l'aménagement et nécessitant de revoir les différents plans et schémas d'urbanisme. Le Pays de Rennes et la Métropole, pourtant déjà engagés depuis plusieurs années, dans cette démarche doivent aller encore plus loin.

Pour ce numéro, vous trouverez le bilan de notre action en 2021 et les perspectives pour 2022.

Une nouvelle année démarre avec, nous l'espérons tous, un retour à une vie plus normale et la perspective de se retrouver autour de diverses animations. Vous avez été nombreux le 27 février à participer à la journée "Un tiers lieu pour tous" organisée par l'Association Tiers Lieu Saint-Armel.

Prochain rendez-vous le 2 avril pour un ciné-débat en présence du climatologue Jean Jouzel. À vos agendas!



ÉLECTIONS : LA MAIRIE RECHERCHE DES ASSESSEURS OU DES SCRUTATEURS

Vous souhaitez vous investir dans la vie démocratique de votre commune ? Pour les élections présidentielles et législatives en avril et juin prochains, la Mairie lance un appel à volontaire pour tenir les fonctions d'assesseurs et de scrutateurs.

Cette année les citoyens seront appelés aux urnes les dimanches 10 et 24 avril pour les élections présidentielles et les dimanches 12 et 19 juin pour les élections législatives.

La Mairie recherche des citoyens volontaires pour tenir le rôle d'assesseurs et de scrutateurs bénévoles.

Assesseur et scrutateur, deux rôles distincts

Les assesseurs tiennent les bureaux de vote tout au long de la journée et sont notamment chargés de contrôler et faire signer les listes d'émargement et d'apposer les timbres portant la date du scrutin sur les cartes électorales.

Présents à la fermeture des bureaux de vote, les scrutateurs sont quant à eux chargés du dépouillement.

À noter : pour pouvoir être assesseur ou scrutateur, vous devez être électeur(trice) français(e).

Vous voulez participer ? Inscrivez-vous dès maintenant au service élections au 02 99 62 71 58.

■■■Vie municipale

Présidentielle et législative Deux nouvelles élections en 2022

Les prochaines élections approchent : 10 et 24 avril 2022 pour les élections présidentielles et 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives. Qui peut voter ? Comment faire une procuration ? L'essentiel de ce qu'il faut savoir en quelques points.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux élections présidentielles des 10 et 24 avril et aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022, vous devez être inscrits sur les listes électorales.

Pensez à effectuer cette démarche si :

- vous venez d'arriver sur la commune,
- en cas de changement d'adresse sur la commune.

Pour vous inscrire, vous pouvez remplir une demande d'inscriptions en ligne sur service-public.fr ou vous présenter à l'accueil de la Mairie. Dans les deux cas, il est nécessaire de joindre une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Inscriptions sur les listes électorales au plus tard :

- élections présidentielles : inscriptions clôturées.
- élections législatives : le 4 mai 2022 (inscriptions en ligne) ou le 6 mai 2022 (inscriptions en Mairie ou par courrier).

SUIS-JE INSCRITE SUR LES LISTES ÉLECTORALES? **DANS QUEL BUREAU DE VOTE?**

Vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit(e) sur les listes électorales via le site service-public.fr dans "Interroger votre situation électorale".

JEUNES DE 18 ANS

Les jeunes qui se sont fait recenser à 16 ans sont inscrits d'office sur la liste électorale.

Attention, vous devez vous inscrire sur les listes électorales si vous avez procédé à votre recensement tardivement et si vous avez déménagé depuis celui-ci.

UNE NOUVELLE CARTE D'ÉLECTEUR?

Tous les électeurs vont recevoir une nouvelle carte en 2022. Si vous ne l'avez pas reçue, elle sera à votre disposition le jour du scrutin dans votre bureau de vote sur présentation d'une pièce d'identité.

EN 2022

Tous les électeurs recevront une nouvelle carte dès la fin mars ou début avril.



BUREAUX DF VOTF

au 1er mars 2022 à Saint-Armel

Cantine et Garderie

VOTE PAR PROCURATION

Si vous êtes absent le jour d'une élection, vous pouvez choisir le vote par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration. Nous rappelons que cette démarche doit être effectuée le plus tôt possible. Rendez-vous sur la plateforme "www.maprocuration.gouv.fr", authentifiez-vous via France-Connect puis renseignez les informations demandées.

Le demandeur devra ensuite se rendre au commissariat de police ou en gendarmerie avec sa référence de dossier et sa pièce d'identité.

Il est toutefois possible de procéder à une demande de procuration classique en version papier en se rendant au commissariat, en gendarmerie ou au tribunal judiciaire du lieu de votre résidence ou de votre lieu de travail.

Depuis le 1er janvier 2022, un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME DE VOIRIE OU D'ÉCLAIRAGE : SIGNALEZ-LE !



Pour signaler une anomalie sur la voirie, l'éclairage public, l'assainissement ou les eaux pluviales, dans toutes les communes de la Métropole, un guichet numérique est en ligne.

Faire ma déclaration :

- https://metropole.rennes.fr (rubrique pratique/@demarches)
- par téléphone au 02 23 62 29 79
 - par mail à dve-psud@rennesmetropole.fr
 - via l'application RenCitéZen



Le guichet numérique sert à signaler les dysfonctionnements du quotidien, sur et sous la chaussée :

- un trou dans la chaussée
- un éclairage défectueux
- un engorgement d'égouts
- un problème d'assainissement

A qui s'adresser?

Si vous habitez Rennes Métropole, vous pouvez signaler un incident sur https://metropole.rennes.fr/signaler-une-anomalie-dans-une-rue-de-la-metropole

Le formulaire en ligne vous garantit une traçabilité de votre demande. Un numéro de ticket vous est fourni lors du signalement qui sera transmis au service adéquat.

Délai d'intervention

La réparation sous 5 jours vaut réponse. Si le délai d'intervention est supérieur à 5 jours ou si la demande nécessite une étude ou une validation préalable, le demandeur est informé du suivi de sa demande. Pour le délai d'intervention, plusieurs cas de figure :

- mise en sécurité : prise en charge immédiate
- Dépannage : lampe grillée, bouchage de nids poule ou réparation ponctuelle : prise en charge sous 5 jours
- Travaux : planification en fonction des délais de préparation ou de livraison, de la saisonnalité, et des budgets

En cas de problème de voirie ou d'éclairage, vous pouvez faire une demande par le guichet

numérique en saisissant directement un formulaire sur metropole.rennes.fr (rubrique pratique/@demarches) ou en vous adressant à l'accueil de la Mairie qui saisira la demande sur le guichet numérique.

Qui intervient?

La Métropole a en charge, depuis 2017, l'entretien, la maintenance et l'aménagement des routes, qui étaient avant communales ou départementales. Rennes Métropole a organisé, avec les communes, un service d'intervention sur voirie au plus près des habitants, avec plusieurs plateformes sur le territoire.

Ne sont pas concernés :

- La propreté, le déneigement, les espaces verts ainsi que les illuminations festives et le fleurissement restent de compétence communale.
- La rocade, les routes nationales (vers Lorient, Nantes, Paris, Saint-Brieuc et le Mont Saint-Michel), les voies privées.

Si vous n'êtes pas à l'aise avec internet, vous pouvez appeler directement la plateforme voirie Sud au 02 23 62 29 79 ou par mail à : dve-psud@rennesmetropole.fr

Attention, le service n'est pas accessible 24/24 et 7/7 et ne pourra pas garantir la traçabilité et le suivi des demandes pour les sollicitations directes par téléphone.



Vie municipale**■■**

RECENSEMENT CITOYEN



Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour la Journée Défense et Citoyenneté, pour passer les examens scolaires et le permis de conduire. Cette journée permet de s'informer sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense; mais aussi de prendre connaissance des multiples métiers et spécialités civiles et militaires de la défense.

VACANCES, EXAMENS: N'ATTENDEZ PAS POUR RENOUVELER VOTRE PAS-SEPORT OU VOTRE CARTE D'IDENTITÉ

Passeport, carte d'identité... Ces précieux sésames peuvent être nécessaires pour un départ en vacances, pour justifier de son identité lors d'un examen, etc. Leur obtention prend plusieurs semaines, d'où la nécessité de ne pas s'y prendre au dernier moment.

À l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, de nombreuses personnes souhaitent faire renouveler leur carte d'identité ou leur passeport.

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec des dates d'examens ou de voyages, le ministère de l'intérieur invite le public à prendre dès à présent ses dispositions :

- en vérifiant les dates d'expiration de la carte d'identité et du passeport,
- en sollicitant le renouvellement si nécessaire.

Les usagers peuvent se présenter dès maintenant dans les Mairies équipées du dispositif pour une demande de carte nationale d'identité ou de de passeport.

■■■Vie municipale

Prévention des cambriolages, adoptez les bons réflexes

Si la pandémie et les deux confinements ont ralenti l'activité des malfaiteurs, les cambriolages restent nombreux en France. Quelques précautions simples peuvent dissuader ou ralentir les cambrioleurs.



Verrouillez les accès à votre domicile

Le premier geste consiste à fermer vos portes et fenêtres si vous quittez votre domicile, même pour une course rapide. Fermez également votre porte à clef lorsque vous êtes chez vous. Attention également aux fenêtres laissées en position oscillo-battante. Équipez-vous si possible de serrures renforcées, de portes blindées et de vitres anti-effraction.

Ne facilitez pas la tâche des cambrioleurs

Ne laissez jamais vos clés sous un tapis, dans une boîte aux lettres ou dans un pot de fleurs. Pensez également à ranger les outils et équipements qui facilitent l'accès par l'extérieur. Lorsque vous êtes absent, simulez une présence chez-vous Lorsque vous quittez votre domicile quelques jours, prévenez vos voisins afin qu'ils restent attentifs aux passages ou bruits suspects.

Pensez également au programme "Opération Tranquillité Vacances" : pendant toute absence prolongée de votre domicile, la police surveille votre domicile lors de patrouilles régulières.

Pour toute intervention, exigez une carte professionnelle

Des individus mal intentionnés peuvent se présenter au domicile de personnes âgées ou fragiles en se faisant passer pour des professionnels ou des représentants de l'administration. Pensez à demander une carte professionnelle aux personnes se présentant à votre domicile, et en cas de doute sur leur identité, ne les laissez pas pénétrer chez vous et composez le 17.

Protégez vos biens et objets de valeur

Si possible, ne gardez pas d'objets de valeur chez vous ou ne les laissez pas visibles depuis l'extérieur. N'inscrivez jamais vos noms et adresse sur votre trousseau de clés. Faites un inventaire précis et des photos de tous les objets susceptibles d'être volés, en cas de cambriolage pour l'assurance.

Comment réagir si vous avez été victime ?

Si, malgré tout, vous étiez victime d'un cambriolage, contactez la Gendarmerie de Janzé au 02 99 47 03 18.

Chiens dangereux Permis de détention obligatoire

Depuis le 1^{er} janvier 2010, un permis de détention est obligatoire pour les propriétaires de :

- Chiens dangereux de 1ère catégorie (chiens d'attaque)
- Chiens dangereux 2^{ème} catégorie (chiens de défense)

Tout propriétaire est invité à se présenter en Mairie après avoir obtenu :

- L'attestation d'évaluation comportementale du chien établie par un vétérinaire agréé
- L'attestation d'aptitude du maître délivrée par un formateur habilité (liste consultable en Mairie).
- Le certificat d'identification, de vaccination antirabique, responsa-

bilité civile et de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie.

Sans ces documents, le permis de détention ne pourra être délivré. Les propriétaires de chiens s'exposeront à des sanctions pénales punies de trois mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende. Pour information, l'atteinte involontaire à l'intégrité des personnes, ayant entrainé une incapacité temporaire de travail, et l'homicide involontaire provoqués par un chien sont punis de peines allant, selon les cas, de 2 à 10 ans d'emprisonnement et de 30 000 à 150 000 € d'amende.



Les catégories de chiens dangereux Chiens d'attaque (1ère catégorie)

Il s'agit des chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture (le livre des origines françaises ou LOF). Leurs caractéristiques morphologiques peuvent être assimilées aux races suivantes :

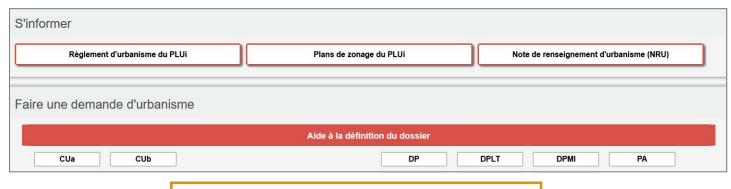
- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls), Mastiff (chiens dits boerbulls) et Tosa.

L'acquisition, la vente ou le don de chiens de 1ère catégorie sont interdites.

Chiens de garde et de défense (2ème catégorie) Il s'agit des races :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa, ceux assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Les démarches d'urbanisme peuvent se faire en ligne depuis le 1er janvier 2022



Faire ma déclaration en ligne : https://gnau-rennesmetropole.operis.fr/gnau/#/

Depuis le 1er janvier 2022, les communes doivent être en capacité de recevoir et d'instruire de manière dématérialisée les documents d'urbanisme.

La Mairie de Saint-Armel comme toutes les communes de la Métropole rennaise est donc concernée par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

Avec le Guichet d'Autorisation d'Urbanisme (GNAU) vous pouvez désormais déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne. Le GNAU est une solution à la fois plus pratique, accessible, rapide, écologique et sécurisée pour déposer des demandes d'urbanisme réglementaires.

Le dépôt d'une demande d'urbanisme sur le portail GNAU est à privilégier. Vous pourrez suivre l'état d'avancement de votre dossier. Lorsque vous déposez une demande sur le portail GNAU, il est inutile de la déposer en double sous forme papier en mairie.

Comment faire?

Vous devez créer un compte sécurisé et personnel et renseigner les informations de votre profil.

Vous choisissez la demande que vous souhaitez soumettre pour accéder au formulaire en ligne correspondant. Assurez-vous que votre demande est correctement complétée.

Un accusé d'enregistrement électronique vous est automatiquement envoyé par courriel.

Un accusé de réception électronique vous sera envoyé par courriel lorsque votre demande sera prise en compte par le service urbanisme de la commune. Un numéro de dossier est attribué. Le délai d'instruction de la demande démarre à compter de l'accusé d'enregistrement électronique.

Pour toute question relative au portail GNAU, vous pouvez contacter le service urbanisme au 02 99 62 93 83 ou par mail à urbanisme@ saint-armel-35.fr

Consulter l'aide en ligne https://www.service-public.fr/particuliers/ vosdroits/R52221

INSTALLATIONS CLASSÉES

Par arrêté, le préfet informe les habitants de Bourgbarré, Saint-Armel, Saint-Erblon et Vern-sur-Seiche, qu'une consultation du public est ouverte sur la demande formulée par la société VYCTORR (DS Distribution), en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'exploitation d'un entrepôt couvert ZAC n°29 à Bourgbarré.

Le dossier est consultable jusqu'au 15 mars 2022, 18h:

- 🂠 en mairie de Bourgbarré aux heures suivantes : lundi de 9h à 12h, mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h, samedi de 10h à 12h
- 🍫 à la rubrique Installations classées par Commune sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- 💠 à la Mairie de Bourgbarré
- 💠 par courrier : Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 3 avenue de la Préfecture 35026 RENNES cedex 9.



■■ Enfance et jeunesse

Les actualités...

...DE L'ÉCOLE DES BOSCHAUX

Ils ont appris

Depuis début janvier, les élèves des classes de CP, CP/CE1, CE2/CM1 et CM2 ont pu bénéficier de six séances d'initiation au roller. Après avoir appris comment s'équiper correctement, se mettre en position de sécurité pour rester debout sans tomber, les élèves ont commencé à se déplacer avec leurs rollers à travers différents jeux tels que "Jacques a dit", "1, 2, 3 soleil"...

Les élèves ont même pu tester le hockey roller.

Ces séances se termineront après les vacances d'hiver. Ce sont ensuite les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 qui prendront le relais.

Les enseignants et les élèves remercient M. Rouaud pour avoir proposé cette activité dont tous les élèves de l'élémentaire ont pu bénéficier. Il a aussi trouvé un financement pour que cette activité ne coûte rien à l'école. Merci à Christophe Monnier, éducateur sportif, qui encadre les séances pour son professionnalisme.





Les élèves de CM1 ont travaillé une journée sur les droits des enfants avec l'association "Enfance et Partage". Théâtre, questions-réponses et groupes de discussion étaient le point de départ pour parler du droit à la famille ou du droit à la sécurité par exemple.



Les élèves de CE2 et de CM1 ont bénéficié de quelques séances de danse encadrées par Mélanie Reucheron du SUET. Les élèves ont travaillé sur la danse et la photographie à partir du travail de Robert Doisneau.



Info rentrée

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

En préparation de la prochaine rentrée scolaire, les inscriptions à l'école des enfants nés en 2019 vont bientôt débuter.

Les familles sont invitées à se présenter en Mairie dès à présent pour effectuer cette formalité d'inscription. Pour ce faire, il faut se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

A l'issue de cette inscription, les familles devront prendre rendez-vous avec Madame Brou, directrice du groupe scolaire, pour formaliser l'admission de leur enfant dans cette école, à partir du 8 mars 2022 en téléphonant au 02 99 62 77 60.

Pour cette admission, vous devrez fournir le carnet de santé de l'enfant et le certificat d'inscription remis par la Mairie.

Enfance et jeunesse

...DU PÉRISCOLAIRE

Les «Z'anims du soir»

Dans le cadre des «Z'anims du soir», les enfants ont réfléchi à un moyen d'égayer leur salle d'activités.

Munis de feuilles et de crayons, ils ont fait des croquis puis lors d'une séance, ils ont peint et coloriés cinq tables. Chaque table a son propre univers : Mario, Simpson, Pacman, petits monstres et kawaï (terme japonais signifiant mignon).

Le prochain programme des «Z'anims» sera varié : création de bancs de l'amitié avec Loane, réalisation de pancartes pyrogravées pour le jardin escargot de la commune et réflexion autour de l'organisation d'un débat avec Mme Delalande dans le cadre de la venue de Jean Jouzel, paléoclimatologue français originaire de Janzé, pour la diffusion de son documentaire "La bataille du siècle".



...DU CLUB DES JEUNES

Le rendez-vous des P'tits pré-ados

Depuis le début de l'année, de nombreuses activités ont eu lieu lors de ces rendez-vous organisés pour les CM1 et CM2. Création de savons et pyrogravure ont rythmé le mois de janvier.

Si vous souhaitez que votre enfant y participe, merci de contacter Sonia Benureau à jeunesse@saint-armel-35.fr



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Retour du vide-grenier le 22 mai 2022!

Arméliennes, Arméliens, c'est avec un immense plaisir teinté d'enthousiasme que nous vous annonçons le retour du vide-grenier dans notre commune en 2022.

En effet, 3 ans après la dernière édition, nous allons pouvoir nous retrouver et partager ce moment convivial et sympathique le **dimanche** 22 mai 2022 autour de la place de l'Église.

Porté par l'Association des Parents d'Élèves (APE), ce projet d'animation communale se pense avant tout dans un esprit amical et collaboratif. Pour accompagner l'organisation et la tenue de cet évènement, l'APE a besoin de vous, que vous soyez parents d'élèves ou non et que vous ayez une heure ou la journée entière à y consacrer.

Si vous souhaitez vous joindre à nous, vous pouvez prendre contact avec l'APE :

- par email: apestarmel35@gmail.com
- par la page Facebook APE Les Boschaux
- via la boite aux lettres de l'APE à gauche de l'entrée de l'école.
- au 06 38 42 43 00

Merci par avance!

La commission d'organisation du vide-grenier



COMMISSIONS MUNICIPALES

En 2022, continuons sur notre lancée!

Quelles ont été les réalisations marquantes de 2021 ? Comment abordons-nous 2022 ? Tour d'horizon des projets de cette nouvelle année.



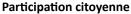
Vie Démocratique et Communication

Communication

Sur le plan de la communication communale, en 2021, la commission a lancé le système "Ok pour l'Écho". Les habitants de la commune qui souhaitent recevoir l'Écho de Saint-Armel en format papier doivent coller le macaron sur leur boite aux lettres. Il reste disponible en Mairie et en ligne sur le site internet de la commune et peut même vous être envoyé par mail à chaque parution. Il suffit de s'inscrire à la newsletter en pied de page du site.

Depuis quelques mois, Saint-Armel teste l'application de voisinage SMIILE. Celle-ci permet de relayer des informations et de partager des coups de main, du matériel... Cette application 100 % locale est développée en Bretagne, à Saint-Malo. Inscrivez-vous!

En 2020, la commission vie démocratique a préparé des changements pour le site internet. Nous espérons pouvoir les mettre en place sur le budget 2022.



Après le groupe de travail sur la communication en 2020, la commission a participé à plusieurs temps participatifs sur les thématiques suivantes : sécurité routière, civisme, espaces verts. Ces temps de travail ainsi que les questionnaires parus dans l'Écho ont fait l'objet de comptes-rendus dans ces pages tout au long de l'année. Merci à tous les participants ! La mobilisation citoyenne a notamment été au rendez-vous pour le groupe de travail sur la création d'un tiers-lieu à Saint-Armel. Une association a été créée avec le soutien de la Municipalité. La dynamique est lancée.

En 2022, la majorité municipale souhaite travailler sur un dispositif de référents de quartier pour faire émerger des projets et continuer à impliquer les habitants sur les thématiques qui les concernent.



Civisme

Ce sujet a été notamment porté par la commission depuis l'automne 2020.

Une réflexion approfondie a permis d'étudier les avantages de l'adhésion au dispositif associatif Eco-gardes en Ille-et-Vilaine. Ce sujet a suscité un vif intérêt au conseil municipal du 20 janvier. Une réunion de travail est prévue avec les agents municipaux qui seront concernés par ce dispositif pour étudier les conséquences pour nos services. Le dispositif éco-garde a fait l'objet d'un article complet dans l'Écho de décembre 2021.



Économie locale et emploi

Les actions menées en 2021 ont été portées par M. Joannes qui a démissionné de ses fonctions en novembre 2021. Nous saluons la qualité de ses travaux :

- Participation au Forum Intercommunal des Métiers et de l'Emploi
- Enquête sur les besoins des professionnels et mise en place d'actions et d'interventions pour répondre à leurs interrogations
- Accompagnement de différents porteurs de projets sur Saint-Armel

Mmes Codandam et Maigret ont repris cette commission.

Les orientations pour 2022 seront de mettre à l'honneur les entreprises qui font vivre notre territoire, de la ZA aux agriculteurs en passant par les professionnels de santé installés dans le bourg. Concrètement, nous souhaitons :

- Le portrait d'une entreprise dans chaque Écho.
- Faire une étude sur la dynamique du centre-bourg sur les aspects économiques. Nous avons déjà pris contact avec Rennes Métropole pour nous aider sur le sujet.
- Rencontrer les professionnels et créer du lien avec eux pour les intégrer au niveau du Forum des Métiers qui a lieu chaque année à Vern-sur-Seiche.
- Informer les acteurs économiques des aides proposées sur le territoire comme par exemple le Pass Economique porté par Rennes Métropole et la Région.



Finances

En 2021, les élus ont voté un budget difficile à accepter par les habitants avec des mesures fortes mais nécessaires au vu des incertitudes liées à la conjoncture sanitaire, de diverses grosses dépenses à venir et d'une trésorerie faible. Pour rappel : pas de subventions aux associations, pas de prise en charge des transports scolaires autres que piscine, pas de location de nacelle pour installer les illuminations de Noël, hausse de la taxe foncière... Effectivement en mars nous avons dû faire appel au Crédit Agricole pour pouvoir payer les agents.

Ces mesures marquantes ont déclenché chez nos partenaires une prise de conscience et une attention que nous avions du mal à capter jusqu'alors.

- Négociation avec Rennes Métropole pour prise en charge financière de la réalisation de la rue des Monts d'Arrée à la place de Viabilis et augmenter ainsi la dotation de Viabilis à la commune de 80000 € (dotation évoluant de 400 000 € à 480 000 €).
- Prise en charge des études et travaux d'assainissement rue Salvador Dali par la Métropole alors que la rétrocession de la commune à la métropole n'est pas encore faite.
- Accord de prise en charge à hauteur de 40 % de l'agrandissement de la cour de récréation par le fonds de concours métropolitain, soit

- environ 80 000 € (fonds attendus en 2022).
- Remboursement en 2021 du dernier portage métropolitain (Maison Verte).
- Mise en place du dispositif du repas à 1 € de la Préfecture, aide des familles en difficulté et baisse des impayés au niveau des services périscolaires

Perspectives 2022

Notre implication au niveau métropolitain et notamment au sein du groupe pacte financier métropolitain chargé de redéfinir la répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) entre communes, porte ses fruits. La nouvelle DSC, prochainement votée en conseil métropolitain, devrait acter la mise en place de nouveaux critères de répartition et d'une enveloppe dédiée aux communes de moins de 3 000 habitants dès 2022. Ceci représenterait pour Saint-Armel un budget complémentaire de plus de 104 000 € par an. La dotation évoluerait de 161 000 € à 266 000 €.

Au vu de ces nouveaux éléments, une étude financière est en cours dans le cadre du projet école. Cette étude est prise en charge par la Banque des Territoires.



Biodiversité, Cadre de vie et Espaces verts

Malgré un contexte de pandémie et de limitations budgétaires, la commission a proposé des actions en faisant autrement sur 2021.

Ressources et résilience

- Opération broyage de sapins : initiée en 2021, cette action est poursuivie en 2022.
- Journée Mondiale des abeilles : intervention de Luc Turmel le 20 mai 2021 à l'école des Boschaux. Cette manifestation autour des abeilles sera reconduite en 2022.
- Accompagnement de la Grainothèque de Saint-Armel qui permet aux habitants d'accéder à des graines libres de droits, adaptées au territoire, via l'échange non monnayé et de favoriser ainsi l'échange entre les Arméliens.
- Diagnostic eau des bâtiments réalisé d'avril à septembre 2021 : résultats du diagnostic et plan d'actions en janvier 2022.
- Ateliers anti-gaspi : en 2021, formation avec Perma G sur la production de graines, création de nichoirs, ensachage de graines au bar l'Armélien, présence sur le marché de Saint-Armel pour récupérer des dons de plantes. Sur 2022, des ateliers sont prévus sur le mobilier urbain à partir de recyclage.

Culture, art et pédagogie

- Exposition Biodiversité: "Les oiseaux de la Vallée de la Seiche" a été le premier volet d'une série d'expositions pour sensibiliser sur la biodiversité qui nous entoure. Cette exposition a été montée avec un budget de 0 € avec le concours de Pauline Moinereau, photographe à Nouvoitou et CEWE pour l'impression des clichés.

Le second volet consacré aux insectes verra le jour en 2022 sur un autre format. Les enfants de grande section et CP, sur la sélection de clichés proposés par Pauline Moinereau et d'habitants travailleront sur ce nouveau format.

- Actions école/périscolaire : plants de tomates et apprentissage de

sa culture, plantes pour la Fête des Mères, égrainage de graines de Tournesol pour donner aux oiseaux l'hiver, découverte des légumes du territoire, semis de la mini forêt de glands, intégration des enfants dans la construction du colis des aînés : ces actions, qui n'ont rien coûté, à la Commune seront renouvelées en 2022. Un jardin comestible, planté en janvier 2022 rue du Val, sera un terrain de jeu d'apprentissage de résilience alimentaire pour l'école et l'ALSH.

- Projet évènement du film «Jean Jouzel dans la bataille du siècle» :
 2 avril 2022 à 16h, à l'Arzhel, en présence de Jean Jouzel et de la réalisatrice Brigitte Chevet. Un débat sera animé par des enfants de la commune.

Espaces verts

- Espaces verts : un diagnostic a été mené en collaboration avec le service technique pour évaluer les actions à mener sur les espaces de la commune pour 2022 (éco-pâturage, prestations extérieures, internalisation des ressources humaines, entrée de bourg, aménagement des espaces verts de la ZAC des Boschaux).
- Concours de fleurissement : lancé en 2021, il sera reconduit en 2022.
- Pilote projet Rennes Métropole : Saint-Armel est pilote au niveau de Rennes Métropole sur le projet renaissance des haies sur les talus aux abords des routes

Intergénérationnel et citoyenneté

- Colis des aînés en partenariat avec le CCAS : chantier participatif jus de pomme, fabrication de confiture.
- Comité habitants Biodiversité/Cadre de vie/Espaces verts : ce comité a été créé pour travailler sur les enjeux de notre cadre de vie.
 Vous êtes invités à le rejoindre.

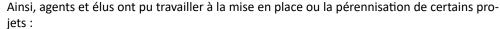
Contact: accueil.mairie@saint-armel-35.fr



Éducation, Enfance et Jeunesse

Parallèlement au projet d'extension de l'école, nous avons aménagé certains espaces pour qu'enfants, agents municpaux et équipe enseignante gagnent en confort :

- extension de la cour
- nouveaux bureaux pour les agents du périscolaires, lingerie et bibliothèque repensées, mobil home de la cour élémentaire rénové (travail réalisé par les agents du service technique)
- préau de la cour et poteaux repeints, aménagement du couloir de la bibliothèque réalisé par les petits préados et les ados du dispositif "Argent de Poche", Sonia Benureau et les agents du service technique.



- changement du mode de restauration scolaire,
- règlement intérieur périscolaire, projet éducatif,
- Z'anims, argent de poche, expositions bibliothèque,
- fête de la science et partenariat avec l'association "Enfance et Partage" à l'école, programme biodiversité intergénérationnel sur l'année scolaire

Pour l'année à venir, en plus du projet phare de l'extension de l'école, nous nous pencherons sur le volet petite enfance et continuerons à travailler auprès des acteurs éducatifs au quotidien. C'est ainsi que devraient se concrétiser le Conseil Municipal des Jeunes, le PIJ (Point Information Jeunesse) et le groupe de travail projet jeunesse. Nous reprendrons également en charge une partie des transports scolaires, ce qui avait été supprimé au dernier budget.



Mobilités – Energies – Recyclage/déchets

Bilan 2021 Énergies

- Ombrières solaires : une convention a été signée avec la filiale du Syndicat d'Énergie 35 : Breti Sun Park pour installer deux ombrières sur le parking de l'Arhzel et sur le terrain boulodrome.
- Audit énergétique du groupe scolaire (plus Mairie/bibliothèque/ local jeunes) : la commission ayant obtenu une subvention de 50 % du coût de l'audit, a missionné le cabinet Armoen. Les conclusions de ce travail montrent la nécessité de rénover ces bâtiments.
- Grand Défi énergétique 2021 : 2ème participation de Saint-Armel à ce challenge organisé par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat. En 2021, nous avons raflé la victoire du Grand Défi en gagnant 4 prix.

Mobilité

- Piste cyclable : Saint-Armel a suivi, avec les équipes de Rennes Métropole, l'avancement de la future piste entre Saint-Armel et Vernsur-Seiche. Les travaux vont commencer en 2022.
- Chemin doux à la sortie sud La Nouette : les élus travaillent avec deux propriétaires de champs bordant la route pour permettre la création d'un chemin doux sécurisé. D'autres chemins doux sont en cours d'étude et de travail.
- Sécurité des axes routiers : une soirée à l'Arhzel avec les citoyens a permis de travailler et recueillir les irritants. Le plan d'actions sera mis en route en 2022.
- Pédibus : travail de constitution du tracé et d'un groupe de bénévoles pour accompagner les enfants à l'école. Malheureusement, il n'a pas été possible de constituer ce groupe.
- Réparation de vélos avec la société Happycycle.

Déchets-ressources

- Deux belles journées de ramassage des déchets au printemps et à l'automne avec 40 participants.

Perspectives 2022

Mobilité

- Venue du bus Rennes Métropole pour la présentation des vélos électriques.
- Sécurisation des voies avec rétrécissements, marquage et changement vitesse.
- Chemins doux : poursuite, création et entretien des chemins doux.
- Pistes cyclables : en espérant inaugurer celle reliant la Commune à Vern-sur-Seiche et travailler les autres axes cyclables.
- Autopartage et covoiturage : expérimentation avec les habitants volontaires.

Energie

- Livraison et **mise en service des ombrières solaires** : une inauguration sera organisée.
- Soirée pédagogie photovoltaïque et projet citoyen à l'automne.
- Chaudière bois pour groupe scolaire plus la Mairie : étude gratuite à lancer avec l'Alec.
- Le groupe scolaire a été audité et un plan de travaux est en cours. L'Arzhel sera également audité.
- Intervention de Voltalis pour expérimenter le pilotage et la réduction de la consommation électrique des foyers volontaires.

Déchets

- Deux nouvelles journées ramassage déchets .
- Pédagogie sur la **gestion des déchets sur Rennes Métropole** et poursuite du travail sur les **ateliers "repair café"**.





ZAC des Boschaux

- Les travaux de finition de la tranche 1 ont démarré fin 2021. Ils devraient être achevés d'ici deux mois.
- Les constructions dans la tranche 2 ont commencé. Certaines sont déjà achevées.
- Dans le secteur centre-bourg, le permis de construire de la résidence Obély a été délivré en juillet dernier.

Lotissement de la Minoterie

Les travaux de viabilisation ont été achevés au printemps. La plupart des lots ont été commercialisés et les premières habitations sortent de terre.

Projet école - Cantine - Accueil de Loisirs

Le prestataire, Sembreizh, retenu pour l'étude de programmation a commencé son accompagnement en décembre dernier.

Activité urbanisme

En 2021, l'activité urbanisme a été très soutenue, en croissance par rapport à 2020 pour le nombre de constructions de maisons individuelles.

En effet, 75 permis de construire pour des maisons individuelles ont été délivrés, principalement dans la ZAC et dans le lotissement de la Minoterie. Cette augmentation a fortement mobilisé les services de la commune. Les données marquantes sont résumées dans le tableau ci-contre.



Acte d'urbanisme	2020	2021
Permis d'aménager déposés	1	3
Permis de construire déposés	55	89
PC délivrés (logements autorisés)	44 (60)	73 (75)
Déclarations préalables déposées	46	44
Permis de démolir déposés	8	2
Certificats d'urbanisme déposés	89	30

Ces nouvelles habitations induisent l'arrivée de nouveaux habitants qui impacte les équipements communaux (cantine, école, garderie, espace jeunes, espaces culturels et sportifs).

Concernant la programmation pluri-annuelle des investissements sur le domaine public, pour la période 2015-2021, les travaux de réaménagement des rues d'Armorique et du Verger, avec l'effacement des réseaux aériens, se sont déroulés au 1^{er} semestre 2021.

Perspectives 2022

Concernant la ZAC des Boschaux, il s'agira de :

- Achever le transfert et la rétrocession des équipements et espaces publics de la tranche 1.
- Achever les aménagements définitifs de la voirie sur la tranche 1.
- Suivre et accompagner l'aménageur Viabilis Aménagement sur les tranches restant à développer dans la ZAC, notamment sur le secteur tranche 3 et le secteur centre-bourg dont les premières esquisses sont attendues dans l'année.
- Sur la tranche centre-bourg, la construction de la résidence Obély va démarrer après l'été. Par ailleurs, l'étude de faisabilité de la réhabilitation du secteur "Poste, bar, graineterie" s'engage. S'agissant d'un projet attendu de longue date par l'ensemble de la population, les premières esquisses de l'aménagement de ce secteur devraient être présentées aux habitants d'ici l'été selon des modalités à définir compte tenu des conditions sanitaires. Le permis de démolir a été signé pour la maison étayée.

Concernant la suite de l'étude « équipements » l'année 2022 verra se concrétiser :

- Le programme du projet "École Cantine Accueil de Loisirs"
- Le choix de l'équipe d'architectes chargée de la mise en œuvre du projet,

Nous reviendrons ultérieurement sur ce dossier tant en termes de perspective générale que d'avancement des différentes phases de l'opération qui vont s'étaler sur les prochains mois.

L'année 2022 va connaître une modification du PLUi avec une enquête publique au printemps et une approbation envisagée en fin d'année.

Concernant la programmation pluri-annuelle des investissements pour les années 2022 à 2027, le travail consistera à définir les priorités de travaux à réaliser, tant pour la conservation du domaine public routier que pour les travaux accompagnant les projets communaux. Ces travaux permettront d'améliorer le cadre de vie des habitants en terme d'aménagement de l'espace public, de sécurisation des usagers et de mobilité. Nous vous informerons ultérieurement sur la consistance et le calendrier de ces travaux.



Un jardin comestible rue du Val

Le 22 janvier a eu lieu un chantier de plantations participatives. Plus de 50 espèces, de 400 plants et boutures, au final des plants cultivés depuis plus de deux ans donnés à la Commune. Faire autrement pour végétaliser sans impacter le budget de la Commune.

Ce jardin en forme d'escargot a été pensé pour les enfants. Il profitera aux enfants de l'école et du centre de loisirs pour récolter et apprendre les bases de jardinage nourricier.

Vive le jardin escargot de Saint-Armel! Merci aux volontaires, Annie, Catherine, Annick, Claudine, Amélie, Charles, Gwen, Loïc, Simon, Mickael, les enfants, le service technique, Maxime pour les piquets et Michel pour les cartons.

Plan d'action suite au diagnostic eau

Réalisé par la Collectivité d'Eau du Bassin Rennais à titre gratuit, le diagnostic et le plan d'action sur l'utilisation de la ressource en eau au niveau des points d'eau communaux (bâtiments, cimetière...) ont été transmis le 12 janvier dernier.

Plan des actions :

- Économies d'eau à réaliser avec faible investissement, maximum de 3 000 € et possibilité de subvention ECODO à hauteur de 30 % du montant visé.
- Effectuer le relevé des compteurs tous les mois pour visualiser plus rapidement les fuites au regard de la vétusté des installations sur certains équipements.

Retour sur le 1^{er} comité consultatif habitants

Le 11 janvier et le 15 février derniers se sont tenus les premiers comités consultatifs habitants Biodiversité, cadre de vie et espaces verts. Ce comité a pour volonté d'associer les habitants sur des projets à mener dans les domaines Biodiversité/Cadre de vie/Espaces verts. Les comités sont programmés le troisième mardi de chaque mois.

Le prochain comité est fixé au 15 mars 2022 à 19h salle de Conseil Municipal.

Si vous avez des questions, merci d'adresser un mail à Elisabeth Maigret, adjointe à accueil.mairie@saint-armel-35.fr ou en laissant un message à la Mairie.

Le fonctionnement proposé est indiqué dans l'Écho de décembre 2021. C'est une première dans la commune et il va donc falloir construire ensemble ce processus de fonctionnement. Voici les grandes lignes du processus, elles pourront évoluer et être adaptées dans le temps :

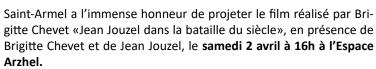
- Tous les ans la commission biodiversité donne le cap et fixe les objectifs annuels, propositions du comité consultatif incluses. On distinguera les projets à courts terme comme les projets de plantations annuels, les ateliers anti-gaspi et les projets plus longs qui pourront être traités sur quelques mois ou pourront s'étaler sur plusieurs années.
- Les sujets seront travaillés par un ou des habitants, un référent élu contribuera au sujet.
- Chaque mois, un point d'avancement sera effectué sur les sujets en
- Pour que le comité fonctionne correctement, il sera nécessaire que les habitants qui s'impliquent dans ce comité assurent une régularité de présence aux points d'étapes mensuels, et ce pour garder le fil d'avancement des sujets et pour que cette organisation ne soit pas un frein aux projets.

Projection et débat

"Jean Jouzel dans la bataille du siècle" le récit d'un combat pour la planète

Samedi 2 avril 2022 16h, Espace Arzhel

En présence de Jean Jouzel et de Brigitte Chevet, réalisatrice du film. Débat animé par des enfants de Saint-Armel.



Un débat sera animé par des enfants qui auront la chance d'y travailler dans le cadre des «Z'anims du soir» avec Sonia Benureau, animatrice jeunesse et avec l'aide précieuse de Catherine Delalande. La séance est gratuite pour les enfants et de 5 € pour les adultes. Les inscriptions sont possibles à projets@saint-armel-35.fr avant le vendredi 1er avril, 12h.

Jean Jouzel a été l'un des premiers scientifiques à avoir apporté la preuve du lien entre gaz à effet de serre et réchauffement climatique, en 1987. Constant et souriant, Jean Jouzel est notre plus ancien lanceur d'alerte, de ceux qui ne s'énervent jamais. Pourtant, il n'a cessé de ferrailler contre les climato-sceptiques et de presser les respon-



sables politiques à s'engager pour le climat.

Entre récit intime et épopée historique, de sa cour de ferme, à Janzé en Bretagne, à Washington en passant par Paris, « Jean Jouzel, dans la bataille du siècle » est un film sur un scientifique reconnu, et pourtant violemment contesté. Y compris par ses plus proches, comme son frère paysan! À travers son destin, se raconte en filigrane 40 années de lutte, de difficultés à faire prendre conscience de ce fameux changement climatique. Et l'absolue nécessité d'y faire face pour les générations à venir.

Le Film "Jean Jouzel, dans la bataille du siècle" réalisé par Brigitte Chevet a été projeté au Sénat, le 7 février 2022, à l'invitation de Joël Labbé, Sénateur du Morbihan.

Festival du Film Scientifique de La Réunion : Trophée d'Or et festival Deauville Green Awards : Prix spécial de la Ville de Deauville.



■■■Cadre de vie







ANIMAUX ERRANTS:

UNE NOUVELLE LOI

Publiée le 1^{er} décembre dernier, la loi visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes dépasse de loin les seules dispositions emblématiques relatives aux delphinariums, cirques itinérants et autres élevages de vison. Elle encadre l'acquisition et la détention d'animaux domestiques et renforce les obligations des communes.

On retrouve bien les mesures médiatisées : interdiction progressive de la faune sauvage dans les cirques itinérants et des cétacés dans les delphinariums, des montreurs d'ours et de loups, de la présence d'animaux, sauvages et domestiques, en discothèque ou d'animaux sauvages sur les plateaux de télévision, de l'élevage de visons ou autres espèces non domestiques pour la seule production de fourrure.

Mais aussi:

• L'obligation d'une fourrière dans chaque commune/EPCI

Le Sénat a toutefois obtenu que cette fourrière puisse être mutualisée avec un autre EPCI ou avec un syndicat mixte. La surveillance des maladies y sera assurée par un vétérinaire sanitaire désigné par le gestionnaire de la fourrière. Les animaux ne pourront être restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais de garde (en cas de non-paiement, une amende forfaitaire est prévue, dont les modalités seront définies par décret). Notons que les policiers municipaux et les gardes champêtres pourront toutefois restituer sans délai à son propriétaire tout animal trouvé errant et identifié lorsqu'il n'aura pas été gardé à la fourrière, moyennant paiement d'un versement libératoire forfaitaire.

• Stérilisation des chats errants : l'expérimentation, plutôt que l'obligation – un budget national de 15 millions d'euros !

Les collectivités peuvent expérimenter « leurs actions dans le cadre de conventions de gestion des populations de chats errants (...) afin d'améliorer la gestion et la prise en charge des populations de chats errants ou en divagation ».

Un rapport au Parlement devra également être remis par le gouvernement, dans les 6 mois cette fois. Il devra dresser un diagnostic chiffré sur la question des chats errants, évaluer le coût de leur capture et de leur stérilisation et formuler "des recommandations pérennes et opérationnelles pour répondre à cette problématique", en précisant "la mise en œuvre territoriale des recommandations formulées", les territoires prioritaires et les modalités de financement du dispositif par les collectivités territoriales et l'État.

Au cours des débats, Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la biodiversité a indiqué que l'accompagnement financier de l'État prévu dans le cadre du plan France Relance pour lutter contre la surpopulation féline "serait abondé de 15 millions d'eu-

ros supplémentaires de manière à répondre aux besoins énormes qui s'expriment partout en France".

La détention d'animaux de compagnie et d'équidés soumise à conditions

Le texte soumet l'acquisition (onéreuse ou non) d'un animal de compagnie et la détention d'un équidé à la signature d'un certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce (contenu et modalités définis par décret). Les policiers municipaux et les gardes champêtres ont désormais qualité pour rechercher et constater les infractions à ces dispositions.

Le texte interdit en outre la cession de chats et chiens dans les animaleries à compter du 1^{er} janvier 2024. Il encadre également l'offre de cession en ligne d'animaux de compagnie qui est par principe interdite mais peut connaître des dérogations. Les manèges à poneys, attractions permettant, pour le public, de chevaucher tout type d'équidé, via un dispositif rotatif d'attache fixe privant l'animal de liberté de mouvement, sont interdits.

• Sensibilisation, surveillance et sanctions renforcées

La sensibilisation à l'éthique animale sera dispensée lors du service national universel, de même que l'enseignement moral et civique devra sensibiliser au respect des animaux de compagnie à l'école primaire, au collège et au lycée.

Le service de l'aide sociale à l'enfance est désormais explicitement chargé de veiller au repérage et à l'orientation des mineurs condamnés pour maltraitance animale ou dont les responsables ont été condamnés pour maltraitance animale.

Le texte lève également le secret professionnel du vétérinaire, qui porte à la connaissance du procureur de la République toute information relative à des sévices graves, à un acte de cruauté sur un animal domestique, apprivoisé, ou tenu en captivité et toute information relative à des mauvais traitements sur un animal, constatés dans le cadre de son exercice professionnel.

Enfin, les sanctions visant les sévices et actes de cruauté infligés à un animal sont par ailleurs renforcées. Les atteintes volontaires à la vie d'un animal hors du cadre d'activités légales constituent désormais un délit punissable d'une peine d'emprisonnement (sont explicitement exclues les courses de taureaux lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée comme les combats de coqs dans les localités où une tradition ininterrompue peut être établie).

Référence : loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, JO du 1er décembre 2021, texte n°1.



Concours



Fleurissement 2022

Et si la beauté des fleurs rendait heureux ! Ce printemps, la Municipalité de Saint-Armel organise un concours de fleurissement "jardins et balcons fleuris" ouvert gratuitement aux Arméliennes et Arméliens.

Par ce concours, la Ville souhaite saluer et inciter l'investissement des habitants dans le fleurissement de leur habitation qui participe grandement à l'embellissement de la commune et offre aux visiteurs un cadre visuel naturel, coloré et accueillant. Fleurir sa maison, son jardin, sa ville, c'est aussi participer à créer une biodiversité utile pour de nombreux insectes. Voici quelques informations si l'aventure vous tente...

Réglement du concours de fleurissement 2022 "Jardins et balcons fleuris"

Le concours gratuit est ouvert à toute personne domiciliée à Saint-Armel, à l'exception des membres du jury et du Conseil Municipal. Pour participer, les espaces fleuris et jardins doivent être visibles de la rue. Le jury n'entre pas sur les propriétés privées. Il doit pouvoir juger le jardin depuis l'espace public. Tout type de jardin peut prétendre à concourir y compris des jardins potagers paysagés. Pour participer, les Arméliennes et Arméliens sont invités à remplir le formulaire d'inscription joint ou à venir s'inscrire à la Mairie. La clôture des inscriptions est le 11 juin 2022.

Droit à l'image : les participants autorisent la commune à utiliser sur l'Écho de Saint-Armel les photos prises dans le cadre de ce concours y compris celles de la remise des prix.

Prix : Catégories du concours (les récompenses seront précisées ultérieurement)

- 1ère catégorie : maisons avec jardin visible de la rue
- 2^{ème} catégorie : balcons, terrasses, murs d'immeubles collectifs Le jury est composé de personnalités diverses, habitants de Saint-Armel (contacter la Mairie pour être membre du jury avant le 21 juin), membres de la commission biodiversité et cadre de vie et agents municipaux de Saint Armel.

La visite du jury aura lieu le 25 juin au matin. Un classement sera établi par catégorie à partir d'une grille de notation.

Seront appréciés : l'harmonie de l'ensemble, l'originalité de la composition, la diversité des végétaux et le respect de l'environ-

nement. Suivra la délibération du jury. L'annonce du palmarès aura lieu lors de la remise des prix le 25 juin 2022 à 12h place de l'Église.

Report ou annulation : la Mairie se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours en cas de force majeure.

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation du règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Concours de fleurissement 2022

Bulletin de participation à remettre en Mairie jusqu'au 11 juin 2022

Je m'inscris □ au concours □ pour être membre du jury (le jury ne peut pas participer au concours)				
Nom :				
Prénom :				
Téléphone :				
Adresse:				
Email:				
Catégories choisies : ☐ Maison avec jardin visible de la rue				
☐ Balcon, terrasse, mur immeuble collectif				
Pratiquez-vous ces techniques :	□ Compostage			
☐ Paillage, récupération d'eau	☐ Zéro pesticide			

VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI? VOUS RECRUTEZ?

Le Point Accueil Emploi vous accompagne

Les conseillères du PAE sud-est accueillent les employeurs et demandeurs d'emploi tout au long de l'année : Ecoute et conseils • Accompagnement personnalisé • Définition et élaboration de projets professionnels • Mise en relation avec les offres d'emploi du territoire • Appui aux démarches Pôle Emploi • Aide aux techniques de recherche d'emploi • Organisation de rencontres avec des employeurs • Orientation vers les partenaires de l'emploi

Contact: 02 99 62 99 00 - pae.vern@orange.fr - www.paesudest-35.f

Parle moi en visio	Avril		Simulation d'utilisation de la visio en conditions réelles et avec les moyens de chacun
Forum de recrutement	28 avril	Galerie Marchande de Carrefour Cesson-Sévigné	En présence d'entreprises internes et externes en besoin de recrutement
Forum de l'évolution professionnelle	31mai 16h à 19h30	Saint-Erblon	Toute personne en réflexion de projet ou en projet de reconversion pro, que ce soit un demandeur d'emploi, étudiant et surtout salarié. partenaires envisagés : Pôle emploi, la Région bretagne, Transition pro bretagne, Catalys, BGE, CCI, CDG 35 (en partenariat avec les PAE SUD RENNES).





sur le logement social

Qu'est qu'un logement social?

Un logement social ou HLM est un logement construit avec l'aide de l'État et qui est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attributions précises. Depuis 1979, c'est la signature d'une convention entre le bailleur social (celui qui construit et gère le logement social) et l'État, qui fait entrer un logement dans la catégorie du logement social.

Pour qui?

L'attribution est soumise à des règles établies par l'État. Ces dernières fixent le montant du loyer au m² et conditionnent l'attribution, via une commission, à plusieurs critères dont un plafond de revenus maximal. Contrairement aux idées reçues, ces plafonds sont relativement élevés puisque 60 % de la population y est éligible.

Combien de catégories de logements sociaux ?

Il existe plusieurs catégories de logements sociaux suivant les prêts et subventions accordés aux organismes, lors de la construction de l'immeuble. La nature du prêt définit ainsi le plafond de revenu pris en compte :

- Le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservé aux personnes en situation de grande précarité qui cumulent des difficultés sociales et économiques.
- Le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) correspond aux HLM traditionnelles. Plus de 80 % des logements sociaux sont régis par ce plafond de loyer et de ressources ;
- Le PLS (Prêt Locatif Social) finance des logements situés en priorité dans les zones dont le marché immobilier est le plus tendu.



CLIC ALLI'ÂGES
Centre Local d'Information et de Coordination

Concours photo 2022

« Regard(s) sur le handicap et le vieillissement »

Règlement du concours



Afin de se faire connaître, le CLIC Alli'âges organise un concours photo du 28 février au 1er avril 2022. Celui-ci portera sur le thème suivant :

"Regard(s) sur le handicap et le vieillissement".

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants. La participation au concours est gratuite. Elle implique de plus l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Les participants devront remplir et signer le bulletin de participation du concours.

Toutes les informations sur :

https://www.clic-alliages.fr

Mobilité, Énergie et Recyclage**■■■**

Un défi relevé!

Grand défi Eau et Energies

Du 28 novembre au 12 décembre 2021, 14 communes engagées en équipe avec 107 familles, 30 bâtiments publics, 18 commerces ont participé au Grand Défi Energie et Eau 2021 organisé par l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes et ses partenaires.

Pendant deux semaines, les équipes participantes ont fait la chasse aux économies d'eau et d'énergie. Découvrez les résultats et les lauréats.



Pour rappel, comme l'année dernière, l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), le syndicat d'Energie, ENEDIS, GRDF, Eau du Bassin Rennais ont organisé un grand concours auquel étaient inscrit 14 collectivités du Pays de Rennes. Il s'agissait d'un challenge de réduction de la consommation d'énergies (gaz et électricité) et d'eau. Le challenge s'est déroulé du 28 novembre au 12 décembre 2021. Cette année, Saint-Armel se hisse à la 1ère place du podium global devant Liffré et Laillé, car notre commune cumule 5 places sur les différents podiums dont trois 1ères places.

Saint-Armel remporte :

- une animation « Observons la nature » avec la Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO) offert par notre partenaire Enedis que nous allons organiser au printemps avec tous les lauréats de Saint-Armel.
- une fresque du climat organisée et offerte par l'ALEC. Les trois communes lauréates pourront participer ensemble (avec les habitants, ambassadeurs, référents, élus, commerçants).

Détail des podiums

- 1^{ère} commune la plus économe : Saint-Armel avec 25% d'économies
- $2^{\grave{e}me}$ commune la plus économe : Liffré avec 17 % d'économies
- 3^{ème} commune la plus économe : Laillé avec 16 % d'économies
- Le commerce le plus économe en électricité : salon de coiffure à Orgères avec 28 % d'économies
- Le commerce le plus économe en eau : Arméligne Coiffure à Saint-Armel avec 18 % d'économies
- L'équipe des familles les plus économes : 1 $^{\mbox{\scriptsize ere}}$ Saint-Armel avec 29 % d'économies
- L'équipe des bâtiments publics les plus économes : Laillé avec 15 % d'économies et Saint-Armel est $3^{\rm ème}$
- La commune la plus économe en eau : Laillé avec 21 % d'économies et Saint-Armel est $2^{\rm ème.}$

Au regard de ce très beau résultat collectif, nous allons organiser une remise officielle des prix à l'ensemble des participants dès que les conditions de sécurité Covid nous permettrons d'en faire un événement festif.





L'actualité culturelle

DU COTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

ET UNE CLOISON ABATTUE...

Au mois de décembre dernier, des travaux au sein de la bibliothèque ont été réalisés par le service technique. Ceux-ci ont permis la création d'un coin petite enfance, dans lequel vous trouverez de nouveaux ouvrages à destination des petits.





HEURE DU CONTE

L'Heure du conte aura lieu samedi 9 avril à 10h, à l'école pour les enfants de 4 à 7 ans. Les inscriptions se font en bibliothèque ou par mail : bibliotheque@saint-armel-35.fr ou via le portail famille.

VENTE DE LIVRES

Les jeunes de la commune organiseront, lors d'un marché mensuel du printemps, une vente de BD, CD et livres pour financer leurs projets.



Samedi 2 avril

de 10h à 12h Bibliothèque





LIVRE "COUP DE COEUR"

Les lendemains

Amande voit sa vie bouleversée de la plus terrible des façons. Elle va tout quitter pour se réfugier seule à la campagne, dans une maison isolée où elle va trouver par hasard les calendriers horticoles de l'ancienne propriétaire. Grâce à eux et aussi à des rencontres uniques elle va pouvoir se reconstruire.



Dans ce roman Mélissa Da Costa nous entraîne

vers la guérison du corps et de l'âme à travers les choses simples de la vie pour peu que l'on veuille bien regarder et voir et aussi écouter et entendre. Si vous avez lu (ou pas) "Tout le bleu du ciel" vous allez aussi adorer son nouveau roman. Un livre inoubliable et plein d'espoir. Annie T.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque : mercredi de 15h30 à 17h, vendredi de 16h15 à 17h30 et samedi de 10h30 à 12h.

SUET 2020-2021: BILAN

Le Suet, école intercommunale de danse et musique regroupe cinq communes : Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vernsur-Seiche. 659 élèves y étaient inscrits en 2020/2021.

En chiffres

- 2 lieux d'enseignement danse et musique : Chantepie et Vern-sur-Seiche.
- 7 % d'arméliens : 48 élèves

Participation de la commune à hauteur de 7 % du budget global soit 35 538,50 €.

Tarification au quotient familial depuis la rentrée scolaire 2021.

Actions culturelles à Saint-Armel

- Animations musicales sur le marché les 13 juin et 4 juillet 2021.
- Visites découvertes à Vern-sur-Seiche les CE1/CE2.
- Découverte du "trombone-tuba-trompette" à l'école.
- Création musicale pour les CP/CE1 et CM1 autour des bruits de la mer et de la nature (48 enfants concernés sur 29 heures).

Quelques actions et perspectives pour 2021-2022

- Initiation au jazz pour les CP.
- Projet danse et photos de Robert Doisneau pour les CP/CE1 et les CE2/CM1.
- Concert famille d'artistes à l'Arzhel en projet.





SABAD

SABAD, les badistes de Saint-Armel se sont challengés très amicalement le 10 décembre dernier. Avec le thème de la soirée "Invites ton voisin", des Arméliens et des anciens joueurs sont venus participer à ce mini-tournoi.

L'ambiance fort sympathique de cette soirée, nous motive à organiser un autre évènement de ce genre au printemps et le thème est déjà trouvé. Et vous Arméliens, Arméliennes, vous pouvez toujours nous rejoindre, venir essayer, venir jouer les mardis et vendredis de 21h à pas d'heure. Nous vous accueillerons avec plaisir.

À très bientôt pour d'autres actualités. Enora, Antoinette et Kylian

Sabad35@gmail.com



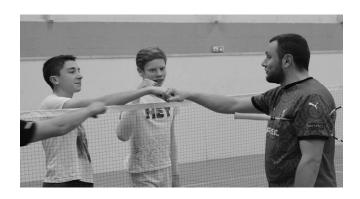


Une nouvelle association de hatha yoga s'est installée sur Saint-Armel début septembre. Tous les mardis de 10h30 à 11h45, vous pouvez prendre un temps pour vous. Étirements, renforcements, respirations, relaxation sont les éléments essentiels travaillés pendant cette séance, par le biais de différentes postures et techniques. Nous sommes un tout petit groupe, ce qui permet un travail collectif mais aussi individuel dans la bonne humeur. Le cours est ouvert à tous les niveaux de pratique. N'hésitez pas à venir faire un essai ou à nous contacter pour avoir plus d'informations.

Delphine Boiron, 06 81 38 21 59. Tarifs: 12 €.

Adhésion à l'association : 5 €.





ET AUSSI...

Jumelage : recherche de bénévoles

Suite à l'appel à volontaires passé dans l'Écho de novembre 2021 pour constituer le bureau de jumelage avec la commune de Rasinari en Roumanie, le futur comité recherche toujours deux ou trois personnes.

Le bureau se réunira deux à trois par an et participera à l'organisation d'un éventuel séjour de nos futurs amis roumains sur notre commune.

Vous pouvez contacter Colette Deleurme à deleurme.andre@orange.fr

Collecte de journaux à Saint-Armel

2ème vie solidaire de vos journaux = 1 avenir pour l'éducation à Madagascar

Depuis un an, une fois par mois, nous passons devant des maisons qui ont déposé des journaux (type Ouest-France) au profit de l'association Fihavanana Breizh'Mada. Celle-ci œuvre pour l'éducation, la santé et l'alimentation des enfants au sudest de Madagascar. Elle finance ou a financé la construction d'une école, d'une cantine, de fours solaires, d'un poulailler... Tous les deux ans, une équipe de jeunes part un mois pour assurer les finitions du chantier en cours, aider la population locale et découvrir le pays.

Afin d'aider l'association et les malagasies, nous vous proposons de passer ramasser vos vieux journaux. Vous les déposerez chaque premier samedi matin du mois avant 9h30 devant chez vous et nous les récupérerons. Notre prochain ramassage aura lieu le samedi 5 mars.

Nous remercions les familles qui nous donnent déjà leurs journaux et nous espérons vous voir encore plus nombreux. Merci de nous contacter si cela vous intéresse, ainsi nous saurons où passer :

Famille Guernion - abcex5@gmail.com

Tél.: 06 72 09 81 95

Nous vous remercions pour votre implication solidaire. www.fihavananafbm.org





















Rennes Métropole s'engage à bien prendre en compte le vieillissement de la population dans ses politiques publiques. La démarche "Rennes Métropole Amie des Aînés" commence avec des ateliers participatifs, organisés au printemps 2022 dans 14 communes de la métropole*.

Ces ateliers s'intéresseront aux sujets de la vie quotidienne : l'habitat, l'aménagement des espaces publics, l'accessibilité aux bâtiments, les déplacements et les transports, les loisirs et la culture, le lien social et la solidarité, l'information et la communication, la participation citoyenne, l'autonomie, services et soins., Retraités, séniors, aînés, aidants d'une personne âgée

Vous êtes retraités, seniors, aînés, aidants d'une personne âgée? Venez-vous exprimer sur différents thèmes, aussi bien sur votre vécu, comment vous vivez dans votre ville aujourd'hui ou comment vous souhaiteriez qu'elle soit dans les années à venir. Inscrivez-vous aux sélections.

Atelier à Saint-Armel le 1er juin , de 9h30 à 12h.

Pré-inscription obligatoire : 02 99 62 71 58. Bulletins d'inscription disponibles en Mairie.

*14 communes sélectionnées pour représenter une diversité d'environnements de vie au sein de Rennes Métropole :

Acigné, Bourgbarré, Bruz, Chevaigné, Corps Nuds, La Chapelle Thouarault, Le Rheu, Miniac sous Bécherel, Noyal-Chatillon sur Seiche, Romillé, Parthenay-de -Bretagne, Saint-Armel (CCAS), Saint-Grégoire, Vezin Le Coquet...

Brèves

SOS Essaim d'Abeilles

Apiculteur certifié à Saint-Armel, M. Kröner se déplace gratuitement pour récupérer des essaims d'abeilles. La période d'essaimage s'étend de la fin mars à juin. Un essaim d'abeilles se présente sous forme de grappe accrochée provisoirement à une branche d'arbre, une haie ou une murette. Des abeilles "éclaireuses" font des allers-retours pour trouver un endroit de nidification définitif. L'essaim doit être récupéré au plus vite pour éviter qu'il ne se déplace pas à un endroit difficile d'accès (ex. cheminée). L'essaim sera transféré dans une de mes ruches. L'intervention est gratuite et sécurisée, elle durera entre 45 et 90 minutes. La grappe d'insectes doit être visible, je ne peux pas déloger des essaims installés dans des faux plafonds ou cheminées. Il doit aussi s'agir impérativement d'un essaim d'abeilles et non des nids de bourdons, guêpes ou frelons. Alexander Kröner, 07 49 48 81 22.

Sapeurs Pompiers



Les Sapeurs Pompiers de Corps-Nuds sont toujours à la recherche de personne motivées pour compléter leur effectif.

N'hésitez pas à nous contacter ou à passer nous voir pour tous renseignements.

Contact guillaume.besnard@sdis35.fr

Centre d'incendie et de Secours, Boulevard François Mitterrand 35150 Corps Nuds.

Promeneurs et chiens

Il arrive que des promeneurs, sur les chemins de campagne ou dans les rues font face à de mauvaises rencontres avec des animaux errants ou divagants. Le partage de l'espace public et le respect des règles est essentiel. Certains chiens échappent à la vigilance de leurs maîtres et pénètrent sur des propriétés privées. Ils effraient les vaches, qui pour certaines, sont en gestation.

Il est donc rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse et ne peuvent divaguer, notamment sur les chemins communaux et sur les voies douces que fréquentent de nombreux promeneurs en toutes saisons.



L'agenda des

événements

Mars 2022

Dimanche 6 mars, 9h à 13h - Place de l'Église Marché

Jeudi 31 mars, 20h - Les jeudis de l'Arzhel Conseil Municipal avec le vote du budget

► Avril 2022

Samedi 2 avril, 10h, Bibliothèque municipale Café littéraire

Samedi 2 avril, 16h, espace Arzhel

Documentaire "Jean Jouzel dans la bataille du siècle"

Dimanche 3 avril, 9h à 13h - Place de l'Église Marché

Samedi 9 avril, 10h, salle de motricité école Heure du conte pour les enfants de 4 à 7 ans

Dimanche 10 et 24 avril Élections présidentielles

23, 24 et 30 avril, Espace Arzhel

Théâtre "Fricotage et coquillettes" par les Starméliens

Mai 2022

1er, 7 et 8 mai, Espace Arzhel

Théâtre "Fricotage et coquillettes" par les Starméliens

Jeudi 19 mai, 20h - Les jeudis de l'Arzhel

Conseil Municipal

Dimanche 22 mai

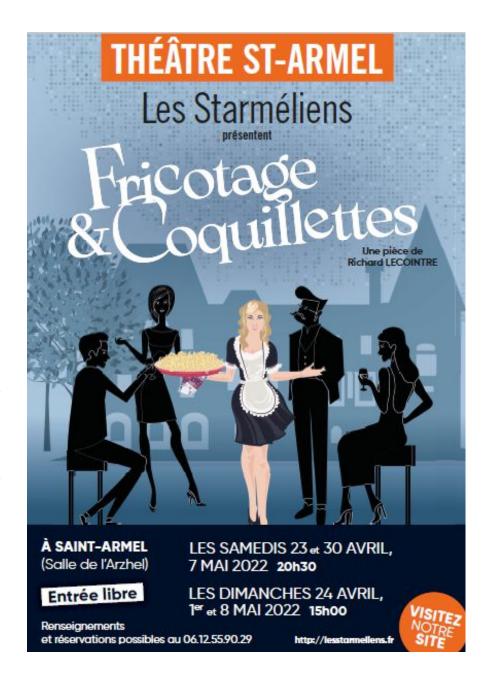
Vide grenier

Organisé par l'Association des Parents d'Élèves

▶ Juin 2022

1er juin, 9h30 à 12h

Atelier "Bien vieillir dans Rennes Métropole"



Dates des prochains marchés 3 avril, 15 mai, 5 juin et 3 juillet 2022

